



L'essentiel

Plan cantonal de mesures pour la protection de l'air

- ➔ Le 8 avril 2009, le Conseil d'Etat a adopté un plan de 18 mesures pour lutter contre les immissions excessives de polluants dans l'air. Ce plan vise à améliorer la qualité de l'air par des mesures dans les domaines de l'information, de l'élimination des déchets, de l'industrie et de l'artisanat, des véhicules à moteur ainsi que des chauffages. Un accent particulier a été mis sur les mesures permettant la réduction de la pollution due aux particules fines (PM10), qui sont le polluant avec les répercussions les plus importantes en terme de santé publique. En effet, 60% de la population valaisanne était exposée à des concentrations excessives de PM10 contre 40% en moyenne suisse.
- ➔ À fin 2012, 16 des 18 mesures étaient en force. Les mesures suivantes ont fait l'objet d'actions spécifiques en 2012 :
 - Visite guidée des deux Sentiers de l'air en Valais, dans le cadre des actions menées pour le 50^e anniversaire du Service de la protection de l'environnement (SPE), en collaboration avec ValRando (mesure 5.1.2) ;
 - Contrats avec l'association valaisanne des entrepreneurs (AVE) pour le contrôle des filtres à particules sur les machines de chantier, et avec la section romande de l'association suisse du Froid (ASF) pour le contrôle des installations contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants stables dans l'air (dans le cadre du renforcement des contrôles prévu à la mesure 5.3.1) ;
 - Recensement des installations alimentées au bois utilisées comme chauffage principal (mesure 5.3.1) ;
 - Subventionnement de filtres à particules sur les chauffages à bois selon les conditions fixées par la décision du Conseil d'Etat du 19 octobre 2011 (mesure 5.5.4).
- ➔ Deux mesures du plan cantonal devaient encore être mises en œuvre à fin 2012 :
 - la publication d'un guide à l'intention des communes avec les mesures de protection de l'air pouvant être mises en œuvre à l'échelle communale (mesure 5.1.3, publication au printemps 2013) ;
 - le subventionnement des filtres à particules sur les engins Diesel agricoles et sylvicoles (mesure 5.4.4). Faute de disponibilités budgétaires, cette mesure doit être partiellement abandonnée.
- ➔ Quatre ans après l'adoption du plan cantonal pour la protection de l'air, le bilan de mise en œuvre est bon puisque 16 des 18 mesures prévues sont appliquées. Les efforts doivent être poursuivis pour assurer que le plan cantonal déploie pleinement ses effets et contribue à améliorer la qualité de l'air en Valais.



























Qualité de l'air en Valais

➡ L'ozone (O₃) : Depuis le début des années 1990, les mesures d'ozone montrent une tendance à la baisse. Toutefois, les valeurs limites sont encore fréquemment dépassées sur l'ensemble du territoire, généralement de mars à septembre, et les dépassements de la valeur limite horaire stagnent depuis 2007 aux alentours de 120 à 130 heures par an.

➡ Les particules fines (PM10) : Les PM10 sont les polluants avec les répercussions les plus importantes sur la santé publique. Même si une tendance à la baisse est observée, les concentrations de PM10 restent proches de la valeur limite annuelle dans l'ensemble de la plaine du Rhône.

➡ Les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) restent semblables, en 2012, à celles des années précédentes, avec la moyenne annuelle de 30 µg/m³ respectée sur l'ensemble du territoire, excepté en centre urbain et à proximité de l'autoroute, où elle fluctue légèrement au-dessus de cette limite.

➡ Les normes de qualité de l'air sont respectées pour le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde carbone (CO) et les retombées de poussières.

Région type	Ozone	PM10	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Monoxyde de carbone	Retombées de poussières
Région rurale d'altitude						
Région rurale de plaine						
Centre urbain						
Proximité industrielle						

La qualité de l'air s'est globalement améliorée ces 25 dernières années grâce aux nombreuses mesures prises tant dans le domaine des transports, des chauffages que de l'industrie. Les efforts consentis portent leurs fruits et doivent être poursuivis afin de garantir un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne.